



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 24 MAI 2023

DÉLIBÉRATION n° 2023-26 du 24 mai 2023

OBJET : Décisions du Maire prises en application des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code général des Collectivités territoriales

<p>Nombre de conseillers en exercice : 33</p> <p>Présents et représentés : 32</p> <p>Absent(s) excusé(s) : 1</p> <p>Date de la convocation : 16 mai 2023</p> <p>(Article L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales)</p>	<p>L'An deux mille vingt-trois le vingt-quatre mai, le Conseil Municipal de la Ville d'Arpajon dûment convoqué, s'est réuni à l'Espace Concorde en salle Rodin, sous la Présidence de Monsieur Christian BERAUD, Maire.</p> <p><u>ÉTAIENT PRÉSENTS :</u></p> <p>M. BERAUD, Mme TAUNAY, M. FICHEUX, Mme KRIMI, M. CRUZILLAC, M. LEVALLET, Mme ALMEIDA, Mme COMTE, M. BAC, Mme TOHON, M. FOURNIER, Mme DE CARVALHO, M. KERVRAN, M. LANSADE, Mme TALLEC, M. EMMENECKER, Mme CAZER, M. GOURTAY, Mme LE MAÎTRE, M. JARNOUX, Mme PREVIDI, Mme PERDEREAU, M. DANIEL, Mme COSSIC, Mme GUEDON, M. PERDEREAU, Mme BLANC</p> <p><u>ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :</u></p> <p>Mme BRAQUET par M. BERAUD, M. LE STER par M. FICHEUX, Mme LEBEAULT par M. CRUZILLAC, Mme JANIN par Mme TALLEC, Mme PERRON par Mme BLANC</p> <p><u>ÉTAIT ABSENT EXCUSÉ :</u></p> <p>M. FERRIE</p>
---	--

M. BAC est nommé Secrétaire de séance, conformément à l'article L.2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DÉLIBÉRATION n°2023-26 du 24 mai 2023

OBJET : Décisions du Maire prises en application des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code général des Collectivités territoriales

Le Maire rend compte au Conseil municipal **des décisions n°12 à 24/2023** prises en application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code général des collectivités territoriales et de la délibération n°25/2020 du 3 juin 2020 portant délégation d'attribution au Maire, ayant pour objet :

- **Décision n°12/2023 du 27 mars 2023** : Signature du marché n°2023-15 relatif à l'AMO pour l'élaboration et à la rédaction d'un projet éducatif enfance et jeunesse pour un montant de 30 000€ TTC. La durée du marché est d'un an à compter de sa notification.
- **Décision n°13/2023 du 27 mars 2023**: Signature d'une convention relative à l'animation du festival « La Nuit des Arts du Feux » pour un montant de 15 000€ TTC.
- **Décision n°14/2023 du 17 février 2023** : Avenant 1 relatif au marché 2021-11 Réhabilitation du centre socio-culturel 29-31, lot 8 Enduits terre intérieures – Peinture – Signalétique ayant pour objet des travaux supplémentaires relatifs à la peinture sur tuyaux, à la pose de bandes à joints tout angle, à la peinture sur plaque de fibres gypse, sur maçonnerie et azur sur boiserie pour un montant de 4 825.80€ TTC.
- **Décision n°15/2023 du 6 mars 2023** : Signature du marché n°2023-10 relatif à l'évolution technologique MILLESIME WEB pour un montant de 26 563.72€ TTC. La durée du marché est de 3 ans à compter de sa notification.
- **Décision n°16/2023 du 13 mars 2023** : Signature du marché n°2023-11 relatif à l'achat d'un serveur pour un montant de 25 200€ TTC.
- **Décision n°17/2023 du 20 février 2023** : Signature de la convention relative à l'intervention du CIG pour l'accompagnement du dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes dans la fonction publique pour un montant annuel de 312€ TTC.
- **Décision n°18/2023 du 6 mars 2023** : Signature du marché n°2023-13 relatif au marché de la réhabilitation de la bibliothèque municipale pour un montant de 57 315.60€ TTC.
- **Décision n°19/2023 du 27 mars 2023** : Signature d'un contrat de cession de droit d'exploitation du spectacle « LA FERME DE TILIGOLO ET SES MINI SPECTACLES » prévu les 16 et 17 septembre 2023 pour un montant de 5 000€ TTC.
- **Décision n°20/2023 du 13 mars 2023** : Avenant 3 relatif au marché 2021-11 Réhabilitation du centre socio-culturel 29-31, lot 6 Plomberie – sanitaires - chauffage – ventilation ayant pour objet la mise en place d'un évier de la cafeteria pour un montant de 1 090.14€ TTC.
- **Décision n°21/2023 du 27 mars 2023** : Avenant 1 relatif au marché 2021-13 Entretien des espaces verts clos ayant pour objet des prestations supplémentaires pour le site de l'ancienne gare pour un montant 2 880€ TTC.

- **Décision n°22/2023 du 27 mars 2023** : Signature du marché n°2023-15 relatif à l'entretien et le nettoyage des rideaux des écoles et des bâtiments communaux pour un montant annuel de 10 706.64€ TTC pour la partie forfaitaire et pour 4 800€ TTC maximum en bon de commande. La durée du marché est de 4 ans.
- **Décision n°23/2023 du 10 avril 2023** : Signature du marché n°2023-07 Travaux de ravalement au 16, rue Abel Cornaton, la Police Municipale d'Arpajon pour un montant de 119 525.71€ TTC.
- **Décision n°24/2023 du 25 avril 2023** : Avenant 2 relatif au marché 2021-11 Réhabilitation du centre socio-culturel 29-31, lot 8 Enduits terre intérieures – Peinture – Signalétique ayant pour objet des travaux supplémentaires relatifs à la peinture sur les entrées d'air et la boiserie pour montant 900.60€ TTC.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU sa délibération n°25/2020 du 3 juin 2020 portant délégation d'attribution au Maire,

PREND ACTE des décisions **n°12 à 24/2023** prises en application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code général des collectivités territoriales et de la délibération n°25/2020 du 3 juin 2020 portant délégation d'attribution au Maire.

Le Maire certifie que la présente délibération est exécutoire en application de l'article L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire,
Christian BERAUD.



Fait et délibéré en séance publique
les jour, mois et an susdits
Le Maire,

Christian BERAUD.